

Quatre propositions pour « saisir le monde syndical au travail »

Journées d'étude du RT 18 : « La fin d'un monde ? Salariat, syndicats et politiques du travail face
aux réformes libérales
6 et 7 septembre 2018

Louis-Marie Barnier, chercheur associé (HDR)
au LEST-Aix-Marseille-Université-CNRS



Introduction

Les confédérations syndicales ont marqué leur intérêt pour le travail :

- 200 000 réponses à l'enquête CFDT sur le travail.
- La CGT appelle ses militants à se saisir du travail, comme réponse à la crise syndicale.

Comment les relations professionnelles se saisissent-elles de cette dimension ?

Une présentation en quatre points, reprenant des études publiées.

Proposition 1

Le mouvement syndical est issu des relations de travail, plus précisément des rapports d'exploitation. C'est sa matrice originelle.

- Il est l'expression des dimensions collectives du travail
- Il vise à construire des droits collectifs pour donner une expression politique aux collectifs de travail
- Les militants trouvent leurs racines et leur ancrage dans des expériences de travail.

Proposition 2

Le syndicalisme français repose aujourd'hui sur un paradoxe :

- Il tire sa légitimité de la représentation quotidienne des salariés, sa force de son intégration dans les rapports d'exploitation.
 - La loi de 2008 pousse les syndicats à prêter attention à leur présence sur les lieux de travail.
- Mais depuis 1995, il s'est reconstruit dans une dynamique d'affrontement avec les politiques gouvernementales, quelles que soient les réponses qu'il choisit d'y donner.
 - Emerge l'idée d'un « syndicalisme intégral ».
- Comment se positionnent les syndicats dans cette tension ?

Proposition 3

Mais le travail est exclu du champ des relations professionnelles

- Il peut être l'objet de négociations informelles autour de situations concrètes, de rapports de force catégoriels.
- Mais l'organisation du travail n'est pas objet de négociations
 - Le droit de veto, refusé par la CGT mais revendiqué par Sud-Métallurgie, pourrait ouvrir le débat sur les choix.
 - Les négociations de branche sur la pénibilité sont dans l'impasse
 - Ni employeurs, ni syndicats ne veulent un tel débat.

Proposition 4

- L'expertise peut-elle répondre à ce défi ?
- Cela demande de savoir analyser ce « paradoxe syndical », de comprendre comment relier le travail syndical à des perspectives plus larges de mobilisations sociales.

Est-ce que l'expert est en situation de jouer ce rôle « d'intellectuel organique » ?

Références

- Barnier L.-M, Canu J.-M., Laval C., Vergne F. (2016), *Demain le syndicalisme, repenser l'action collective à l'heure néolibérale*, IR FSU, Syllepse, 2016.
- Barnier L.-M. (2016), « Sous-traitance, un droit clandestin à négocier le travail. Etude de cas dans le travail aéroportuaire », in A. Mias et S. Moullet (Coord.), *Négocier le Travail (et l'Emploi): espaces, acteurs et moyens, Cahiers de l'IRT*, Aix Marseille Université, N°6, p. 14 – 28.
- Barnier L.-M. (2013), « Salariés profanes et experts savants : la légitimité des syndicats en question », *Nouvelle revue du travail*, N°3, 2013.
- Barnier L.M. (2008), « Le collectif résistant, Analyse d'une pratique syndicale dans un atelier », in Bouquin S. (coord.), *Résistances au travail*, Syllepse, p. 139-156.